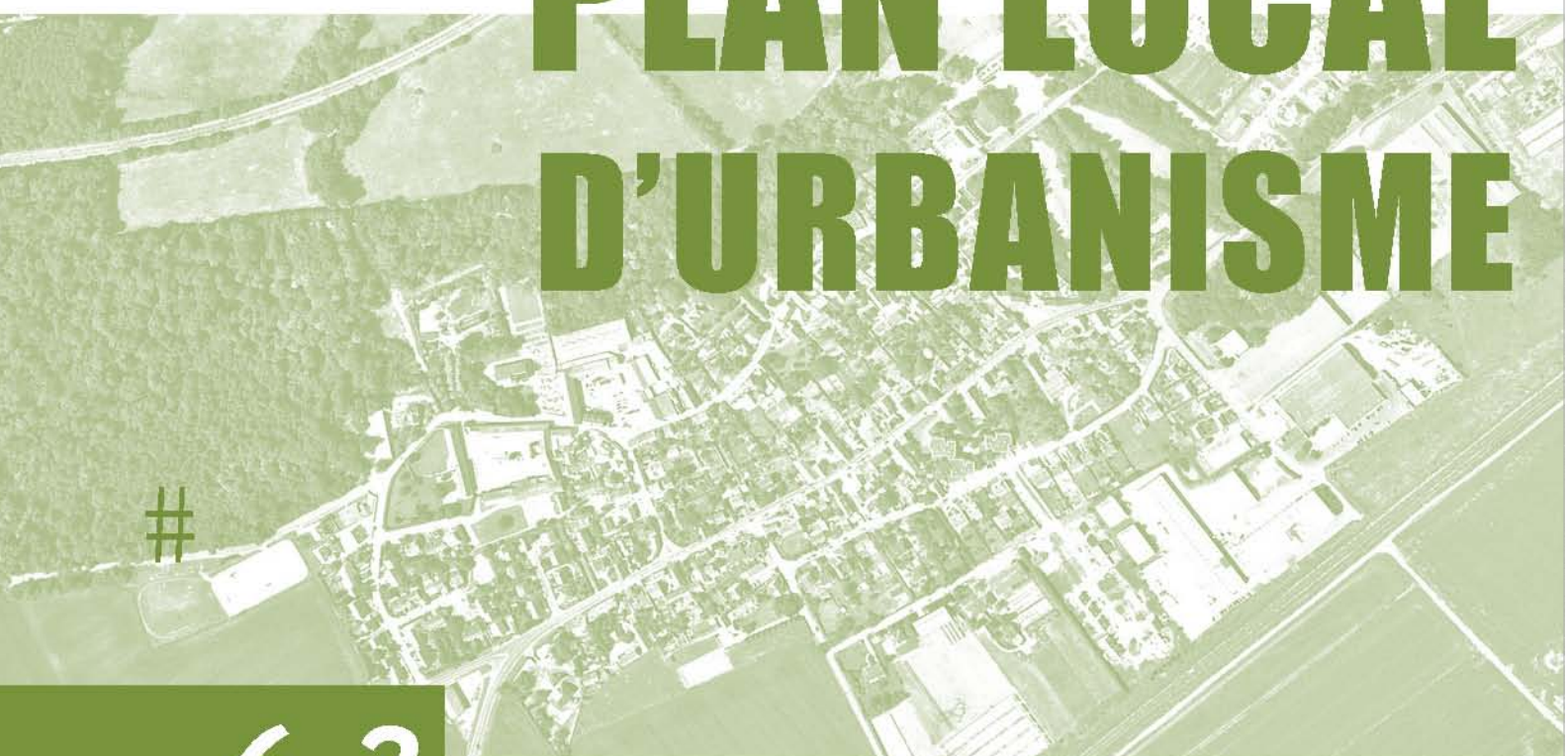




Commune de
FONTENAY LE VICOMTE



PLAN LOCAL
D'URBANISME

6.2

Servitudes d'utilité publique
Pièces graphiques

Document approuvé par le conseil municipal en date du 13 février 2025
complété, suite au contrôle de légalité, lors du Conseil Municipal
du 26 juin 2025



0200400600800

m

Echelle : 1:5000

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219102449-20250626-2025-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

Publication : 04/07/2025

Légende

Servitude AC1 - Servitude de protection des monuments historiques

★

Eglise Saint-Rémi

Servitudes de protection des monuments historiques (Eglise Saint-Rémi et Parc-de-Villeroy)

Servitude I4 - Servitude de voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine (RTE)

LIAISON 225KV N°1 CIIROLIERS-MALECOT

LIAISON 400KV N°1 CHESNOY (LE)-CIIROLIERS

LIAISON 400KV N°2 CHESNOY (LE)-CIIROLIERS

Servitude I6 - Servitude relative à l'exploitation des mines et carrières (permis de recherche d'hydrocarbure)

Oléoduc

Périmètre de servitudes relatives à la concession de Vert-le-Petit (Ouest-Nord-Ouest de la commune)

Servitude PT2 - Servitude de protection des centres radioélectriques

Périmètre de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles

Servitude EL 11 - Servitude relative aux interdictions d'accès

Servitude de non accès le long des routes à grande circulation déviant les agglomérations

Servitude T1 - Servitude relative aux voies ferrées

Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer

Servitude A4 - Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux

Servitude de passage le long des cours d'eau

PPRI - Plan de Prévention du Risque d'Inondation de l'Essonne

Limite d'application du Plan de Prévention du Risque d'Inondation de l'Essonne